



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :1

Révision nr :2

Date:07/06/2010

Remplace :0/0/0

ARMOBLEN 650

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 Nom commercial : **ARMOBLEN 650**
- 1.2 Utilisation du produit : Adjuvant agricole
- 1.3 Fournisseur : **S.D.P – 2 rue des Tilleuls – 02320 PINON**
Tél. : 03 23 80 10 18 – Fax : 03 23 80 21 66
sdp@s-d-p.fr www.s.d.p.fr
- 1.4 Centre Anti-Poison : ORFILA – Tél : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Xn:Nocif



N: Dangereux pour l'environnement

Classification du produit R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R 38 : Irritant pour la peau
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique : Formulation de polymère d'alkylamine alkoxylée modifié

Nom de la substance	Contenance	EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R
Amine (d'huile végétale) éthoxylée; propoxylée	40-50%		Xn N	R22-R38-R50/53
Acide lactique	1-5%	201-196-2	Xi	R38-R41

4. PREMIERS SECOURS

- Après inhalation excessive** En cas de forte exposition, retirer le sujet de la zone contaminée.
- Après contact avec la peau** Retirer tout vêtement contaminé. Laver immédiatement à l'eau avec du savon et bien rincer.
Demander un avis médical si des troubles persistent.
- Après contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact.
Demander un avis médical si des troubles persistent.
- Après ingestion** Rincer la bouche, boire de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :2

Révision nr :2

Date:07/06/2010

Remplace :0/0/0

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques	Ne pas laisser pénétrer l'eau contaminée dans les égouts ou cours d'eau
Moyens d'extinction	Moyens appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyen prohibé	Jet d'eau
Équipement de protection spécifique	Porter un appareil de protection respiratoire autonome.




6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Port des équipements de protection individuels usuels pour la manipulation de produits chimiques. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, égouts, alerter les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	Récupérer le produit avec un produit absorbant inerte. Placer les résidus dans des récipient adaptés et fermés en vue de leur élimination conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Aucune précaution particulière n'est demandée autre que les recommandations d'usage pour la manipulation de produits chimiques.
Stockage	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Pas de décomposition si le produit est entreposé et stocké selon les prescriptions.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition.
Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	 Porter des gants de protection : néoprène ; caoutchouc nitrile.
Protection de la peau	 Porter un vêtement de protection.
Protection des yeux	 Lunettes de sécurité à protections intégrales. Ne pas garder les verres de contact.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :3

Révision nr :2

Date:07/06/2010

Remplace :0/0/0

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES :

État physique à 20°C	Liquide
Couleur	Ambré
Odeur	aucune
Point éclair	100 - 199 °C
Point de fusion	<-18 °C
Point d'ébullition	> 200 C
Température inflammation spontanée	>150 °C
Densité à 20°C	1 060 kg/m ³ à 20°C
Solubilité dans l'eau	Soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans l'éthanol et l'octanol. Soluble dans le xylène.
Valeur de pH	4 à 8 (1% dans l'eau)
Viscosité à 20°C	400mPa.s à 20°C

10. STABILITE ET REACTIVITE:

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
Produits de décomposition dangereux	Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11 .RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	DL ₅₀ orale > 2000 mg/kg (rat)
Pour l'amine végétale éthoxylé propoxylée	DL ₅₀ cutanée > 2000 mg/kg (rat)
Pour l'acide lactique	DL ₅₀ orale = 3,543 mg/kg (rat)

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation des muqueuses ; la décomposition par la vapeur peut provoquer le dégagement de gaz irritants, susceptibles de générer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicologie	Poisson : 96h - LC ₅₀ : 1,34 mg/L Daphnie 48h EC ₅₀ 4,6 mg/L
Dégradabilité	DOC <70%, 28 jours, Closed Bottle,Test(OECD 306) Difficilement biodégradable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produits	Conformément à la législation en vigueur (préférable par incinération dans une centrale agréée). Déchets dangereux.
Emballages contaminés	Conformément à la législation en vigueur.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :4
Révision nr :2
Date:07/06/2010
Remplace :0/0/0

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Terrestre

Classe ADR	9	Emballage ADR	III
Classe RID	9	Emballage RID	III
Code de classification	M6	N°UN RID/ADR	3082
TREM-Card	90	Etiquettes	9

Transport Maritime

IMO/IMDG code		Classe IMDG	9
Emballage IMDG	III	N°UN	3082
EMS	F-A, S-F	MFAG	none
Polluant marin	No.		

Transport Aérien

Classe IATA/ICAO	9	N°UN	3082
Instruction de conditionnement	914	Emballage	III

15. INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Lettre d'identification et de caractérisation de danger du produit :



Xn-Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risques R	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R 38	Irritant pour la peau
	R 22	Nocif en cas d'ingestion.
Phrase(s) sécurité S	S37	Porter des gants appropriés
	S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	S60	Eliminer le produit dangereux et son récipient comme un déchet dangereux.

Rubrique ICPE : 1173

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.